

Conseil d'hygiène
publique et de salubrité
d'Alençon

Séance du 25 juillet. Sous la présidence de
M. Chumbay, vice-président.

N^o 1

Rapport général des visites faites
dans la ville d'Alençon et dans les
habitations particulières ^{pendant la 2^e quinzaine de} par le
Conseil d'hygiène publique et de salubrité,
à l'effet de constater les causes
d'insalubrité tant sur la voie publique
que dans les habitations, et les secours
à donner aux indigents pour assurer
leur demeure.

Des visites faites par le Conseil
d'hygiène, il résulte qu'il a constaté des
causes nombreuses d'insalubrité, qui
peuvent influer sur la santé des habitants,
même dans les circonstances ordinaires
à plus forte raison pendant l'épidémie
du Choléra, en déterminant des maladies
dont les résultats ne sont pas moins
funestes, comme cela a eu lieu il y a
quelques années, sur un grand nombre
de jeunes personnes ^{qui habitaient la} dans la maison
voisine de la Brillante et des égoutiers
remplies de matières en putrefaction,
que les maladies aient été déterminées
par le voisinage, ou par tout autre
cause, il n'en est pas moins démontré
que les matières végétales et animales
en putrefaction sont nuisibles à la
santé et que le but de l'institution
d'un Conseil d'hygiène publique et de
salubrité, ne doit pas seulement agir
dans les prévisions du Choléra, mais

Chercher aussi à prévenir un grand nombre d'autres maladies, occasionnées par la contamination des habitants et le voisinage de lieux infects et insalubres. Le Conseil d'hygiène, croit donc devoir présenter de suite la question de salubrité publique, sous un point de vue général, dans l'espérance que les autorités locales, les prendront sérieusement en considération, pour y appliquer les conseils fournis par des hommes compétents, appelés à cet effet.

Les causes d'insalubrité dans la ville d'Alençon sont

- 1^o les Cours de la rivière la Brillant
- 2^o les Camivours des rues et le mauvais passage de plusieurs d'entre elles, ainsi que les aqueducs.
- 3^o les Dépôts d'excréments et d'urine sur la voie publique
- 4^o les Dépôts de fumière d'écuries et de fumière de ménage, dans des lieux trop peu aérés
- 5^o les pertuis des eaux ménagères
- 6^o la mauvaise disposition des lieux d'aisance, dans la question principale l'absence de lieux dans la quartier les plus peuplés et l'existence de fosses d'aisance ~~à la surface du sol~~ à la surface du sol dans un grand nombre de Cours et de jardins.
- 7^o le séjour d'animaux dans des lieux trop peu aérés

et 3^e la trop grande agglomération des têtes
au Couchage surtout Chez les Espagnols

après avoir énuméré les principales causes
d'insalubrité, nous allons exposer l'avis du
Conseil d'hygiène sur Chaque Point, dans
les limites de ses fonctions, laissant aux
soins de l'autorité les mesures à prendre
pour arriver à remédier aux inconvénients
qu'il signale.

1^{re} La Millante, petite rivière qui prend
sa source dans la forêt d'Écouen, reçoit
dans ses nombreux et longs parcours dans
la ville, une immense quantité d'immondices
de toutes natures, telles que les cendres
provenant de la ville, les animaux morts,
les viandes gâtées, les déchets des tanneries,
les lieux d'aisance de toutes les habitations.
Maisons &c., toutes ces matières y
séjournent par la présence de nombreux
barrages particuliers et celui de l'Écluse
du moulin du Guichet, et s'y accumulent
en si grande quantité, que tous les jours
on treuve au on est obligé de les enlever.
Ce travail de Curage est ordinairement
ordonné par l'Administration Supérieure
pendant l'été, ce qui occasionne dans tout
le quartier pendant plusieurs jours,
une infection très dangereuse pour la
santé. Ce travail ne devrait jamais se
faire pendant les chaleurs, qui rendent
les exhalaisons plus fétides et plus
abondantes, mais il serait bien préférable
à l'aide de travaux et de mesures de
salubrité, d'éviter le dépôt et le séjour

De la matière putrescible dans cette évierie
et des Divers Cuvr, bords ^{de l'évierie} de murs et
d'habitation, qui empêchent la Circulation
de l'air et en font un foyer d'infection
et de ^{causes de} maladies ~~permanentes~~ fréquentes.

2^{me} Les Camivans des rues, surtout de celles qui
sont dangles et peu inclinées, reçoivent les
sujets ménagers, les urines et qui s'impregnent
dans la sol entre les pavés et dont la boue
infecte est promue par le balayage d'un
bout à l'autre de la rue, donne une
exhalaison fort insalubre; les sujets sales que
certaines personnes, telles que les Charcutiers
les Bouchers, etc. jettent sur la voie
publique le soir ou la nuit, rendent
encore les Camivans plus insalubres pour
le voisinage; il en est de même pour
certaines rues mal pavées, entre les pavés
desquels, l'urine et les sujets ménagers
provenant de l'évierie s'écoulent, faute
d'un bon pavage ou de disposition
convenable, les inconvénients s'aggravent
pendant les temps de Chaleur et
de sécheresse, il serait possible d'y remédier, par
des travaux en temps nécessaire, en y
employant les hommes que la ville
occupe continuellement dans les ateliers
nationaux, dont le salaire est fourni
par la bienveillance d'un grand nombre
de personnes, qui souffrent du voisinage
de ces lieux infects. Il en est de même
des égouts destinés à l'écoulement des
sujets des Camivans, dans les quels séjourne

6
4^{me} - Les dépôts de fumier qui existent dans la
ville sont de deux nature, les uns, provenant
directement des écuries et des étables, les autres
que l'on peut désigner sous le nom de
fumiers de ménage, puis qu'ils résultent des
amas de tous les déchets des maisons, dans
le but d'en faire du sangrais. Les premiers,
compromenant des écuries et étables,
présenteraient peu d'inconvénients, s'ils étaient
placés dans des fosses creusées dans le sol,
dans les quelles le fumier n'aurait renouvelé
chaque jour le plus ancien, ~~maintenant~~
et si d'ailleurs ^{long} séjour n'était pas par
trop longtemps prolongé dans les lieux peu
aérés, au contraire, lorsque les fumiers
sont entassés à la surface du sol et laissent
écouler le jus dans les cours et sur la
voie publique, dans ce cas, ils présentent
beaucoup plus d'inconvénients pour le
voisinage. D'après ces observations, il serait
à désirer que tous les dépôts de fumier de
chevaux et de vaches dans l'intérieur de
la ville, fussent entassés dans des fosses creusées
dans le sol et enterrés dans le courant
d'un à trois mois, selon la quantité et
la localité plus ou moins aérée et interdite
tout écoulement de jus à la surface du sol.
Quant aux fumiers de ménage, formés par
les déchets des maisons, des boucheries, ~~de~~
sur les quels on dépose en outre des
déjections, ces fumiers sont tellement
insalubres, que le Conseil d'hygiène n'hésite
pas à inviter l'administration à faire
disparaître complètement tous les dépôts de
fumiers de cette nature, ce qu'il est facile

7/
De faire, puisqu'il suffit de dépenses. Chaque
jour les déchets de la maison dans la voie
publique, pour qu'ils soient enlevés avec
le produit du balayage des rues.

En dans beaucoup d'habitations, il y a ce que
l'on appelle des perditoirs, ce sont des fosses
dans les quelles se rendent les eaux ménagères,
les urines &c. la partie liquide s'infiltre
en terre et les parties solides restent dans
la fosse ou elles se putréfient, en répandant
par l'ouverture une odeur d'autant plus
insalubre, quelle est permanente dans la
localité. Ces fosses ne sont vidées que lors
qu'elles sont pleines, souvent il arrive qu'elles
regorgent. il serait convenable que celles de
ces fosses qui sont placées dans les lieux peu
aérés et qui reçoivent beaucoup d'eau ménagère
soient vidées tous les ans avant les chaleurs de l'été,
pour éviter un plus grand développement
d'odeur infecte par le Cholera, et obliger
les propriétaires à les vider au besoin et
même les purifier à l'aide du Chlorure
de Chaux.

Comme le Conseil d'hygiène d'après la visite qu'il
a faite, doit signaler d'une manière toute
particulière à l'attention de l'autorité
l'insalubrité des lieux d'aisance dans la ville,
ainsi que l'absence de ces lieux dans beaucoup
d'habitations, sous ce rapport, il y a bien
à faire pour détruire les usages établis dans
la localité et vaincre les inconvénients du
sol dans les quartiers voisins des Cours de
la ville.

Tous les lieux d'aisance de la ville, n'étant
pas établis dans les mêmes conditions, il est
assez difficile de donner des avis généraux
pour remédier à l'insalubrité de ces lieux.

inconvenients qui existent maintenant.

en creusant et autres endroits où les liengs existent à la surface du sol, il suffirait pour remédier à la mauvaise odeur ^{qu'ils répandent} de pratiquer des fosses beaucoup plus profondes de manière à mettre les excréments à l'abri de la chaleur de l'atmosphère.

en résumé, tous les liengs d'aisances devraient être établis à une certaine profondeur en terre, pour éviter la grande fermentation occasionnée par la chaleur de l'été, ils devraient aussi être construits en ciment pour empêcher la filtration des liquides et préserver ainsi les puits voisins de l'infiltration ^{qui se fait hors qu'ils sont} ~~de l'eau~~ construits en pierre sèche et toujours ^{munis} ~~garis~~ de liengs destinés à l'évaporation au lieu, et au besoin, un vase contenant un peu de Chlorure de Chaux en poudre placé sur le sol.

7^{me} Les animaux domestiques tels que Chevaux et vaches, ne présentant d'inconvénients pour la salubrité publique, que par leurs déjections, susceptibles de fermentation et de putréfaction, leur séjour dans plusieurs endroits situés au centre de la population, laisse à désirer surtout pour les étables, qui sont en général mal tenues, le sol non pavé est recouvert de fèces de fumier et d'urine, qui se répandent même jusque sur la voie publique, et imprègnent le sol d'une odeur fort désagréable pour les voisins. Ces inconvénients seraient bien moins grands et même nuls, si les animaux étaient logés dans les faubourgs, où l'espace et l'air ne manquent pas, tandis qu'ils sont logés dans les parties les plus peuplées de la commune.

la ville, on le ~~compte~~ ^{compte} à peine à l'extérieur
 dans les ~~grandes~~ et on l'a vu circuler difficilement,
 on croit que les mêmes causes peuvent
 avoir dans certains ~~cas~~ ^{lieux} de Jackson effets,
 qui n'existeraient pas dans d'autres localités
 convenables. Le Conseil d'hygiène profite
 de ces observations pour engager l'autorité
 supérieure dans les mesures de salubrité
 quelle prendra, ~~qui la verra~~ ^{qui la verra} ~~à l'extérieur~~
 en faire une distinction entre la partie
 agglomérée de la ville et les faubourgs
 qui ~~se trouvent~~ ^{se trouvent} dans l'agglomération des ~~autres~~
~~ne pas avoir~~ ^{ne pas avoir} à l'extérieur.

Dans l'application
 des mesures quelle
 prendra. pour
 la salubrité.

on peut dire la même chose des
 autres animaux élevés ou nourris dans
 la ville, tels que moutons, porcs, bœufs
 lapins, oies, canards, poules, pigeons
 de mer, dont le séjour ne devrait être
 permis que là où l'espace et la
 circulation de l'air peuvent éviter
 tout inconvénient pour la salubrité.
 Les villes sont ~~peu~~ ^{peu} propres pour les hommes
 et la campagne pour les animaux. Si
 chacun voulait avoir comme le fait une
 multitude de la rue de l'Écluse, une
 ménagerie, composée de chevaux, lapins
 d'ours, chiens &c. &c. Dans une
 habitation très restreinte, il n'y aurait pas
 moyen de tenir dans la ville, puis que
 la rue de l'Écluse est infestée par la
 fumée de ces animaux et la charogne
 avec laquelle il nourrit ses chiens, qui
 lui servent de chevrons ^{de trait} ~~de trait~~ et
 offraient par le bruit de la voiture et
 la rapidité de des courses, tous les
 chevaux qui circuleraient paisiblement
 dans la présence de cet attelage. à Paris
 l'usage des chiens comme animaux de trait a
 été avec justice reconnu interdit par la loi.

11/
16^{me} enfin, le Conseil d'hygiène ne peut pas
~~se~~ ~~donner~~ ~~le~~ ~~soin~~ ~~de~~ ~~se~~ ~~voir~~ ~~avant~~ ~~de~~ ~~le~~ ~~faire~~,
son rapport général, s'adresse à l'autorité
locale des maisons des logeurs, qui
reçoivent une certaine population nomade
et les militaires ^{quels bourgeois} ~~qui sont~~ ~~logés~~ ~~à~~
l'auberge; Dans quelques-unes de ces
maisons, les lits et les couchages, ^{de toute qualité} ~~qui~~
y en a-t-ils ^{de toute qualité} ~~qui~~ sont tellement entassés
dans des chambres peu aérées, que la respiration
dans ces lieux, serait dangereuse pour
toute personne qui n'y serait pas habituelle
et ~~l'hygiène~~ ^{l'autorité} ~~à~~ une grande surveillance
dans ces maisons, pour que les voyageurs
ne puissent pas y contracter de maladies,
dont l'entretien est confié à la charge
des villes où ces malades se trouvent.

Quant aux secours à donner aux
indigents sous le rapport de la salubrité
de leur habitation, consistant en paille
pour le renouvellement du pavillon et la
blanchissage de leur habitation, le
nom et la demeure, ainsi que le nombre
se trouvent indiqués dans le rapport
sur les visites ~~des~~ faites dans les maisons
~~et habitations~~ de la ville, par le
membre du Conseil d'hygiène.

Sont le rapport détaillé.